

COMMISSION ECB DU CNPN du 17 avril 2025

Avis du CNPN sur le projet de Plan National d'Actions en faveur des scinques, couleuvres et geckos menacés de Guadeloupe et de Saint-Martin

À l'instar de ce qui a été engagé pour l'Iguane des Petites Antilles, ce plan vise à répondre à une urgence écologique réelle, dans un contexte de **forte érosion de la biodiversité antillaise**, avec des espèces rares, endémiques et souvent mal connues, en situation critique. Le CNPN reconnaît la nécessité d'une réponse coordonnée et cohérente à l'échelle des territoires, et encourage donc la poursuite de cette dynamique.

Un rapport de présentation du PNA clair et de qualité

Présenté en 97 pages encore sans mise en forme officielle, la structuration du document de présentation, l'identification rigoureuse des espèces concernées et des menaces qui pèsent sur elles, ainsi que l'implication déjà visible des acteurs du territoire, témoignent d'un projet sérieux et mûrement réfléchi.

Le premier chapitre est consacré à faire le **bilan des connaissances actuelles** et disponibles à ce jour **sur les 6 espèces retenues** *Alsophis antillensis*, *Alsophis sanctonum*, *Erythrolamprus juliae*, *Mabuya desiradae*, *Spondylurus powelli*, *Sphaerodactylus phyzacinus*. Le CNPN regrette une synthèse sous forme de tableau reprenant les principales informations pour ces 6 espèces concernées, permettant de faciliter aussi la lecture de leur répartition géographique connues, leur éventuel statut de protection, classement UICN et taxonomie.

La seconde partie **expose les besoins, enjeux et la politique** à mettre en place pour assurer leur conservation sur le long terme. Le CNPN apprécie notamment le chapitre « 8. *Menaces et facteurs limitants* » qui fait l'analyse fine et à la fois synthétique des menaces pesant sur les espèces cibles, qu'il s'agisse de la prédation par les espèces introduites EEE et EDD (telles que mangoustes, rats noirs, singes vert, chats, poules), de la fragmentation de l'habitat, ou encore de la méconnaissance générale du grand public. Ce travail rigoureux pose les bases d'un plan d'action réaliste et ambitieux, en adéquation avec les enjeux locaux.

Enfin, la troisième partie présente la **stratégie élaborée** et les éléments de mise en œuvre du plan au travers de fiches actions. Le CNPN partage le **constat de nécessité d'une intervention rapide et coordonnée** en faveur de ces reptiles dont les statuts de conservation sont très préoccupants. Il salue également l'implication conjointe de la DEAL Guadeloupe (coordinateur), de l'OFB (futur animateur du plan), ainsi que de la Société Herpétologique de France (SHF) pour son appui scientifique et technique à l'élaboration du PNA. Le CNPN apprécie aussi le chapitre « 10. *Expertise mobilisable et travaux antérieurs* » qui liste (et cela par espèce) les travaux antérieurs et identifie ainsi les acteurs et experts à mobiliser pour renforcer notamment les volets scientifiques. À ce titre, le CNPN encourage une implication précoce et forte des partenaires institutionnels, en particulier l'**Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe (ARBIG)**, qui pourra notamment piloter les actions de sensibilisation, essentielles pour faire évoluer les perceptions envers ces espèces discrètes mais précieuses. Il est fortement recommandé de viser une **ambition élevée sur les volets éducation et mobilisation citoyenne**, afin de favoriser une cohabitation pacifiée avec la faune locale.

Une pertinence hiérarchisée et justifiée par les menaces identifiées

Les pressions exercées sur les scinques, couleuvres et geckos ciblés sont aujourd'hui bien documentées.

Le PNA dresse un diagnostic clair :

- Prédation par des espèces exotiques envahissantes (mangoustes, chats, poules, rats, etc.) ;
- Fragmentation et disparition de leurs habitats naturels ;
- Perturbations causées par les activités humaines (aménagements, tourisme, circulation...) ;
- Changement climatique ;
- Ignorance, voire hostilité, du grand public vis-à-vis de ces espèces discrètes ou mal comprises.

Ces facteurs combinés fragilisent les dernières populations connues, certaines étant au bord de l'extinction locale. Le CNPN souligne **l'importance d'agir rapidement pour éviter une disparition irréversible** de ces reptiles, certains n'étant connus que sur un nombre extrêmement restreint de sites.

Ainsi, le PNA propose d'axer les travaux des 5 années sur 3 grands piliers :

- Un habitat favorable et protégés sur le long terme ;
- Une population locale et des responsables impliqués et associés, conscients des enjeux de conservation ;
- Une communauté scientifique impliquée et disposant des éléments de connaissance nécessaires pour orienter les actions de gestion.

Un plan qui appelle à une ambition forte sur plusieurs volets

Globalement, le CNPN apprécie l'effort de description détaillées de chacune des 11 actions ainsi que des évaluations financières précise pour chaque action et l'identification de pistes de financement (fonds européens type LIFE, financements régionaux, mécénat...).

1. Mise en Œuvre du PNA

Action 1. Animer, coordonner et accompagner la mise en œuvre du plan 2025-2030

2. Limiter les menaces directes (mortalité) et indirectes

Action 6. Gérer les espèces exotiques envahissantes (EEE) et les espèces domestiques divagantes (EDD)

Action 7. Prévenir les nouvelles introductions

Action 8. Améliorer la qualité des habitats

Action 9. Anticiper la mise en place d'une conservation *ex situ*

Comme pour le PNA Iguane, la régulation des espèces introduites est un levier incontournable. Le plan devra s'articuler avec d'autres démarches existantes, notamment le PNA en faveur de l'Iguane des Petites Antilles. Les menaces communes (prédation mangouste, rats noirs, chats, poules en divagation...) appellent à des réponses coordonnées. Un travail spécifique est également à engager sur les Hérons garde-bœufs, dont l'impact potentiel sur les populations de scinques mérite une étude plus approfondie.

3. Connaissance à développer

Action 2. Mieux connaître la répartition des espèces

Action 3. Mettre en place des suivis de populations

Action 4. Améliorer les connaissances sur l'écologie des espèces, leurs habitats et les menaces qui pèsent sur elles

Action 5. Améliorer les connaissances sur la structure populationnelle des espèces ciblées

Le CNPN apprécie le chapitre 11. *Éléments de connaissances à développer* qui liste les domaines dans lesquelles la connaissance mériterait d'être approfondie pour ces 6 espèces encore trop peu étudiées. Le CNPN insiste sur la nécessité d'un accompagnement scientifique rigoureux tout au long du plan : suivi des populations, évaluation de l'efficacité des actions. Par ailleurs, le développement de coopérations régionales et internationales avec les pays voisins est encouragé pour favoriser les échanges d'expertise et mutualiser les efforts de conservation.

4. Sensibiliser le grand public et les décideurs

Action 10. Sensibiliser à la nécessité de préserver les espèces

Action 11. Former et sensibiliser les gestionnaires, institutions, les collectivités et les acteurs socio-professionnels

Le CNPN attire l'attention sur l'importance de **changer le regard porté sur ces espèces**, trop souvent victimes d'une image négative. La réussite de ce PNA passe par une stratégie ambitieuse de sensibilisation et d'éducation

- Implication du monde scolaire avec des outils pédagogiques adaptés ;
- Mobilisation d'associations locales, d'acteurs des sports de nature, du jardinage, des gestionnaires d'espaces naturels ou agricoles ;
- Appel aux sciences participatives pour contribuer au suivi et à la connaissance des espèces.

Dans cette optique, le rôle de l'**Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe (ARBIG)** pourrait être central, notamment pour piloter les actions de communication et accompagner les dynamiques territoriales.

Des recommandations méthodologiques pour un plan efficace

Afin d'optimiser la capitalisation, la communication et la cohérence avec les autres PNA le CNPN recommande :

- Une **hiérarchisation plus précise des actions dans un tableau récapitulatif**, afin d'éviter un morcellement ou une dispersion des efforts ;
- Une proposition de calendrier avec présentation de la mise en place du projet, principales étapes et objectifs, **suivis annuels structuré**, transmission des bilans d'étapes aux structures ciblées et au CSRPN et CNPN pour évaluer les progrès ;
- Cette hiérarchisation sera plus facilement réalisée en encourageant à se concentrer **sur les objectifs de conservation : analyser la dynamique de populations** permettra en effet de poser correctement les hypothèses de travail et les actions à mettre en place pour répondre ainsi que leur hiérarchisation. Etablir des diagnostics et suivis réguliers, et bilan à 5 ans précis sur l'état des populations. (Revoir peut-être la priorité de l'action 5 de l'objectif 2).
- Pour l'animation, le CNPN recommande une **structure assurant un cadre de gestion stable**, une reconnaissance de ses capacités à gérer, rendre compte, animer en fédérant pour ressembler les acteurs, mais aussi pouvant apporter de la souplesse administrative et financière, ainsi qu'une aptitude et volonté à mobiliser des fonds notamment européens de type LIFE+ pour doter le PNA de moyens à la hauteur des ambitions et de l'urgence à agir.
- Le CNPN propose d'inclure aussi l'ARBIG, le CDL, le PNG et le CSTPN de Saint Martin aux structures ciblées pour la transmission des documents pour informations, avis et/ou susceptibles d'agir.

- Le CNPN insiste plus globalement sur **l'importance de constituer un Conseil Scientifique pour ce PNA** afin de rassembler les forces vives des territoires.
- Le CNPN recommande par ailleurs que les actions du plan soient accompagnées et évaluées par un appui scientifique fort. **Des coopérations régionales et internationales** avec les États voisins de la Caraïbe peuvent aussi également être encouragées pour mutualiser les connaissances, les expertises, et renforcer l'efficacité des actions, ainsi qu'avec les « specialist group » de l'IUCN. Elargir la communication jusqu'à la Martinique pour éventuellement initier des collaborations.
- Pour ce qui est des actions, les CNPN émet 3 recommandations :
 - L'intégration **d'une action spécifique pour la gestion des caprins et des chats**. Il est recommandé d'inclure, dès la phase initiale du Plan National d'Action (PNA), une action dédiée à l'enlèvement et au contrôle des populations de caprins. Cette mesure devra s'accompagner d'une approche interdisciplinaire, intégrant notamment les sciences sociales, afin de prendre en compte les dimensions socio-économiques et culturelles liées à la présence des caprins sur les territoires concernés. Une telle approche favorisera l'acceptabilité sociale des interventions et leur efficacité à long terme. L'opportunité d'un appui d'une mission de médiation territoriale sera également évaluée. En faire une fiche action à part entière.
 - La mise en **œuvre d'actions démonstratives dès les premières années du PNA**. Il est essentiel de déployer des actions démonstratives, visibles et bien ancrées dans les réalités locales, dès les premières années de mise en œuvre du PNA. Ces actions permettront d'illustrer concrètement les objectifs et les bénéfices du plan, de renforcer l'adhésion des parties prenantes, et de poser les bases d'une dynamique territoriale durable autour de la conservation.
 - La réalisation **d'une étude de faisabilité pour la conservation ex situ**. Une étude de faisabilité visant à évaluer les potentialités, les modalités et les implications de la mise en place d'actions de conservation ex-situ doit être conduite dès le lancement du PNA. Cette évaluation précoce permettra de déterminer si une telle stratégie est pertinente, techniquement réalisable, économiquement viable, et en cohérence avec les objectifs globaux de conservation de l'espèce ou de l'habitat ciblé.
- Une capitalisation sur les retours d'expérience du PNA Iguane, en tirant les enseignements des succès comme des difficultés rencontrées. En effet, le CNPN attire l'attention sur la nécessité de **lier ce plan aux autres démarches existantes**, notamment celles visant à la régulation des espèces prédatrices. Un **lien fonctionnel est à établir avec le PNA Iguane**, les menaces identifiées étant souvent similaires (notamment les impacts des mangoustes, rats noirs, singes vert, poules, chats domestiques et errants, mais aussi potentiellement des Férons garde-bœufs sur les scinques).
- La durée quinquennale du plan (5 ans) doit être adaptée au rythme des actions, sans empêcher la mise en œuvre de programmes à plus long terme.
- Enfin, le CNPN souligne l'importance d'impliquer **les experts locaux, les associations naturalistes**, mais également des **acteurs d'autres domaines** (éducation, sports de nature, gestion de jardins et vergers créoles...), ainsi que le **public scolaire**, qui peut être un vecteur clé de changement de perception.

Conclusion : un avis très favorable

Le CNPN salue cette initiative ambitieuse, résultat d'un travail collectif de qualité, qui met en lumière des espèces souvent méconnues, parfois mal perçues ou même persécutées, mais dont la situation de conservation exige aujourd'hui une mobilisation forte et concertée.

Compte tenu de la qualité du dossier, de la pertinence des enjeux, de la qualité du dossier présenté, de l'engagement affirmé des structures porteuses, et des recommandations prises en compte, **le CNPN émet un avis très favorable au projet de Plan National d'Actions en faveur des scinques, couleuvres et geckos menacés de Guadeloupe et Saint-Martin.**

Ce plan représente une opportunité majeure pour inverser la tendance actuelle de régression, redonner une place à ces espèces dans les écosystèmes antillais, et mobiliser l'ensemble des acteurs locaux, institutionnels, scientifiques et citoyens, autour d'un objectif commun de préservation de la biodiversité insulaire.

Le Président



Nyls de PRACONTAL